



II. REGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE I - OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation concerne l'exécution des travaux de sectorisation par nouveaux comptages du réseau AEP du SIVOM de la Rive Gauche du Cher à des fins d'amélioration de la gestion patrimoniale. De nouveaux compteurs généraux doivent être posés. Des chambres doivent également être créées afin d'accueillir les comptages.

Ils comprennent :

- La préparation et l'organisation des travaux, LOT1 et 2
- La création des terrassements, préparation des sols et la pose des équipements, y compris des chambres, LOT1
- La fourniture et mise en œuvre de dispositif de poursuite d'alimentation en eau, LOT2
- La fourniture et mise en œuvre de comptages et ses annexes, LOT2
- La fourniture d'un dispositif mobile de mesure des débits / fuites, LOT2
- La configuration et le paramétrage informatique, LOT2

A titre indicatif, on peut prévoir que les travaux commenceront sept - octobre 2018 pour une durée de **4 mois**.

ARTICLE II - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. ETENDUE DE LA CONSULTATION

↳ La présente consultation est lancée sous la forme d'une procédure adaptée selon les dispositions de l'article 27 du décret 2006-360 du 25 mars 2016 portant nouvelle réglementation des marchés Publics. Le maître d'ouvrage réserve le choix d'avoir recours à la négociation des offres, pour tout ou partie des lots, dans le cadre de cette consultation, ceci dans le respect des principes élémentaires de la commande publique et de l'équité des candidats.

↳ Il lui sera possible de faire usage des dispositions de l'article 139 relatifs aux modifications autorisées en cours de marché du décret 2006-360 du 25 mars 2016 portant nouvelle réglementation des Marchés Publics.

↳ Elle est lancée aux entreprises séparées par corps d'état (allotissement) qui pourront justifier de la réalisation de travaux de même nature et de même importance que ceux qui font l'objet du présent dossier.

↳ Le dossier peut être retiré sur le profil d'acheteur du SIVOM et sur le site internet du SIVOM. Il peut également être remis en format papier contre un règlement correspondant aux frais de copie auprès de L'imprimerie imprim repro (0470058020) à Montluçon, hors frais de port.

2.2. DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS

Les travaux seront réalisés en une seule tranche. Toutefois des phasages de chantier peuvent être prévus par ordre de service.

Lots :

- Lot n°01 : Chambres
- Lot n°2 : comptage et annexe (Y compris informatique)

2.3. COMPLEMENTS A APPORTER AU C.C.T.P.



↳ Les candidats n'ont pas à apporter de complément aux cahiers des clauses techniques particulières (C.C.T.P.). Ils doivent y souscrire en totalité.

2.4. VARIANTES – OPTIONS

La présente consultation est lancée **avec possibilité de variante**. Le candidat devra toutefois répondre obligatoirement à l'offre de base en sus de la variante proposée éventuellement par ses soins.

2.5. DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est fixé dans le cadre d'acte d'engagement, et du CCAP. Le CCAP et ne peut en aucun cas être changé. Le délai indiqué dans le CCAP est un délai maximum souhaité par le maître d'ouvrage (4 mois).

2.6. MODIFICATION DE DETAILS AU DOSSIER DE CONSULTATION

↳ Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard quinze (15) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

↳ Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.7. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours (cent vingt jours) à compter de la date limite de remise des offres (10/09/218 avant midi -12 h00- au SIVOM Rive gauche du Cher, 4 rue du moulin de Lyon, 03380 Huriel).

2.8. PROPRIETE INTELLECTUELLE DES PROJETS

Sans objet

2.9. DISPOSITIONS RELATIVES AUX TRAVAUX INTERESSANT LA DEFENSE

Sans objet

ARTICLE III - PRESENTATION ET CONTENU DES OFFRES

Les offres seront présentées sous triple enveloppe : la première, extérieure, contenant les deux enveloppes intérieures.

La première enveloppe intérieure contient :

- ↳ La lettre de candidature,
- ↳ Les déclarations du candidat,
- ↳ Les renseignements et déclarations énumérés à la réglementation des marchés publics notamment les documents relatifs aux capacités professionnelle, technique et financière et les attestations d'assurances.
- ↳ DC1 – DC2

La deuxième enveloppe intérieure contient l'offre, à savoir :

- ↳ L'acte d'engagement, éventuellement accompagné des demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés dans le marché ;
- ↳ Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) qui doit être accepté sans modification dûment signé et paraphé ;
- ↳ Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) qui doit être accepté sans modification pour la solution de base dûment signé et paraphé ;
- ↳ La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) qui doit être obligatoirement conforme à la solution de base du dossier d'appel d'offres ;



ARTICLE IV - JUGEMENT DES OFFRES

1. Mémoire justificatif pour l'exécution des prestations : 60%

Dossier de références dans les constructions similaires

Lettre de motivation

Moyen en matériel et équipement technique et moyens humains dont le candidat dispose

Qualité des dispositions présentées dans la note technique du candidat

Les sous critères de la notation, sous réserve de la pondération globale, seront :

- La conformité de l'offre, est nécessaire sinon la note de 0 est donnée,
- Les moyens humains, 2 points,
- Les moyens technique, 2 points,
- Les matériaux et matériel technique proposés, 2 points,
- L'organisation du chantier, 2 points,
- La gestion environnementale, 2 points,
- Le délai de réalisation, 2 points,
- La référence sur des travaux similaires, 4 points,
- Les justifications et certificats professionnels, 4 points,
- Une attestation ou échanges avec les services préalablement à la remis de l'offre, 2points.

2. Prix des prestations : 40 %

ARTICLE V - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

↳ Les offres des entreprises seront adressées :

- SIVOM Rive Gauche du Cher, 4 rue du Moulin de Lyon, 03380 HURIEL

La date limite est fixée **le 10 SEPTEMBRE AVANT 12 HEURES 00 AU SIVOM**

ARTICLE VI – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Renseignements complémentaires :

↳ d'ordre technique et d'ordre administratif

SIVOM Rive Gauche du Cher

4 rue du Moulin de Lyon, 03380 HURIEL

Tél : 04.70.28.61.61 - Fax : 04.70.28.65.04

E-Mail : sivom.rg.cher@wanadoo.fr